

Rapport financier

Exercice terminé le 31 décembre 2023

ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Chantal Lemieux, suis responsable de la préparation du Rapport financier de Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et atteste de sa véracité.

Signature _____ Date 27 mars 2024

Table des matières

États financiers audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	1
État des résultats	4
État de la situation financière	5
État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8
Renseignements complémentaires	
Résultats détaillés	24
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	25
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	26
Charges par objets	27
Excédent (déficit) accumulé	28
Avantages sociaux futurs	32

Renseignements financiers non audités

Analyse des revenus	42
Analyse des charges	52

RAPPORT

Aux membres du conseil de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (la « régie »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la régie au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la régie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la régie inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S17, S18, S23-1 à S23-4 portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la régie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la régie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

RAPPORT

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la régie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la régie;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la régie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la régie à cesser son exploitation;

RAPPORT

· nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*MPA inc.*¹
Société de comptables professionnels agréés

MPA inc., société de comptables professionnels agréés (1)

(1) par Robert Arbour, CPA auditeur

Montréal le 27 mars 2024

ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Budget	Réalizations	
		2023	2023	2022
Revenus				
Taxes	1			
Compensations tenant lieu de taxes	2			
Quotes-parts	3	43 037 570	43 037 570	39 647 388
Transferts	4			
Services rendus	5	2 505 000	2 584 539	2 783 397
Imposition de droits	6			
Amendes et pénalités	7	6 080 000	5 192 044	4 066 063
Revenus de placements de portefeuille	8			
Autres revenus d'intérêts	9	200 000	677 470	359 705
Autres revenus	10	30 000	872 340	104 930
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	51 852 570	52 363 963	46 961 483
Charges				
Administration générale	14	2 914 227	2 784 623	2 658 307
Sécurité publique	15	48 595 943	49 201 677	47 344 641
Transport	16			
Hygiène du milieu	17			
Santé et bien-être	18			
Aménagement, urbanisme et développement	19			
Loisirs et culture	20			
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	315 000	301 351	465 672
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	51 825 170	52 287 651	50 468 620
Excédent (déficit) de l'exercice	25	27 400	76 312	(3 507 137)
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		4 746 182	8 253 319
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	27			
Solde redressé	28		4 746 182	8 253 319
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	29		4 822 494	4 746 182

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	6 833 459	7 130 192
Débiteurs (note 5)	2	3 979 592	5 028 440
Prêts (note 6)	3		
Placements de portefeuille (note 7)	4		
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6		
Autres actifs financiers (note 8)	7		
	8	10 813 051	12 158 632
PASSIFS			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 9)	10		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	5 662 204	5 872 729
Revenus reportés (note 11)	12	205 800	
Dette à long terme (note 12)	13		2 384
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	3 477 000	4 210 500
Autres passifs (note 14)	15		
	16	9 345 004	10 085 613
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	17	1 468 047	2 073 019
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles (note 15)	18	2 727 303	2 100 490
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19		
Stocks de fournitures	20	212 563	185 564
Actifs incorporels achetés (note 17)	21		
Autres actifs non financiers (note 18)	22	414 581	387 109
	23	3 354 447	2 673 163
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	24	4 822 494	4 746 182
L'excédent (déficit) accumulé est constitué des éléments suivants :			
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	25	4 822 494	4 746 182
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	26		
	27	4 822 494	4 746 182
Obligations contractuelles (note 19)			
Droits contractuels (note 20)			
Passifs éventuels (note 21)			
Actifs éventuels (note 22)			

Voir les notes afférentes aux états financiers, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Budget	Réalisations	
		2023	2023	2022
Excédent (déficit) de l'exercice	1	27 400	76 312	(3 507 137)
Variation des immobilisations corporelles				
Acquisition	2 (	1 512 000)(	1 818 536)(	781 111)
Produit de cession	3	15 000	90 995	69 520
Amortissement	4	1 081 000	1 170 493	1 051 998
(Gain) perte sur cession	5	(15 000)	(69 764)	(65 182)
Réduction de valeur / Reclassement	6			
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7			1
	8	(431 000)	(626 812)	275 226
Variation des propriétés destinées à la revente	9			
Variation des stocks de fournitures	10		(26 999)	(36 716)
Variation des actifs incorporels achetés	11			
Variation des autres actifs non financiers	12		(27 472)	(22 873)
	13		(54 471)	(59 589)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	14			
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	15		(1)	
Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)	16	(403 600)	(604 972)	(3 291 500)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	17		2 073 019	5 364 519
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	18			
Reclassement de propriétés destinées à la revente	19			
Solde redressé	20		2 073 019	5 364 519
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	21		1 468 047	2 073 019

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, car l'organisme ne détient aucun instrument financier évalué à la juste valeur ou découlant d'une opération en devises pour lequel aucun choix n'a été effectué en vertu du paragraphe .19A du chapitre SP 2601 - *Conversion des devises*.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	76 312	(3 507 137)
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2	1 170 493	1 051 998
Autres			
▪ Gain (perte) sur disposition	3.1	(69 764)	(65 181)
	4	1 177 041	(2 520 320)
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	5	1 048 848	(986 067)
Autres actifs financiers	6		
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	7	(210 525)	(175 193)
Revenus reportés	8	205 800	
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	9	(733 500)	355 500
Propriétés destinées à la revente	10		
Stocks de fournitures	11	(26 999)	(36 716)
Autres actifs non financiers	12	(27 472)	(22 873)
	13	1 433 193	(3 385 669)
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	14	(1 818 536)	(781 111)
Produit de cession des immobilisations corporelles	15	90 995	69 520
Acquisition d'actifs incorporels achetés	16	()	()
Produit de cession des actifs incorporels achetés	17	()	()
	18	(1 727 541)	(711 591)
Activités de placement			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	19	()	()
Remboursement ou cession	20		
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	21	()	()
Cession	22		
	23		
Activités de financement (note 4)			
Émission de dettes à long terme	24		
Remboursement de la dette à long terme	25	(2 384)	(174 411)
Variation nette des emprunts temporaires	26		
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	27		
Autres			
▪	28.1	(1)	
	29	(2 385)	(174 411)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	30	(296 733)	(4 271 671)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	31	7 130 192	11 401 863
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	32		
Solde redressé	33	7 130 192	11 401 863
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)	34	6 833 459	7 130 192

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

1. Statut de l'organisme municipal

La Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent est un organisme municipal constitué et régit en vertu de la Loi sur les cités et villes. Elle est dirigée par un conseil d'administration composé des 17 maires des villes et municipalités constituant la Régie.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ces normes.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Celles-ci comprennent l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales présenté aux pages S17 et S18, la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales présentée aux pages S23-1 à S23-4.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Régie est apparentée avec ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi que les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont les membres du conseil, ainsi que le directeur général de la Régie.

La Régie n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre la Régie et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquels ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

A) Périmètre comptable et partenariats

S.O.

a) Périmètre comptable

S.O.

b) Partenariats

S.O.

B) Comptabilité d'exercice

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments présentés à titre d'actifs financiers, de passif, d'actifs non financiers, de revenus et de charges sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

Estimations comptables

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des revenus et charges aux cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des prévisions établies par la direction.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

C) Actifs financiers**Trésorerie et équivalent de trésorerie**

La politique de la régie consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le découvert et le montant disponible, les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse.

D) Passifs

S.O.

E) Actifs non financiers**Stocks**

Les stocks sont évalués au coût, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen. Les stocks désuets sont radiés des livres.

Immobilisations

Les immobilisations, comptabilisées au coût, sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes:

Machinerie, Outillage et équipement : période de 3 à 10 ans

Véhicules: période de 3 à 10 ans

Ameublement et équipement de bureau: période de 10 ans

Amélioration locatives : période de 10 ans

F) Revenus

Les revenus sont comptabilisés de façon brute en tenant compte des critères de constatation suivants:

Les quotes-parts, provenant des dix-sept villes constituantes, sont constatées lorsqu'elles sont déterminées et adoptées par résolution;

Les amendes se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions;

Les revenus de services rendus sont constatés lorsque le service est rendu et qu'il donne lieu à une créance;

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés;

Les revenus des projets et autres revenus sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux clients, et ceux des services lorsqu'ils sont rendus.

G) Avantages sociaux futurs**Régimes de retraite à cotisations déterminées**

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe la régie est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs. Dans l'application de cette méthode, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (2014, chapitre 15) sanctionnée le 5 décembre 2014 (« la Loi »). Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif s'il y a lieu. Dans l'établissement de cette provision, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi précitée. Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode suivante : Répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Régie en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi précitée. Les effets de cette Loi sont décrits, s'il y a lieu, dans la note complémentaire ou les renseignements complémentaires sur les avantages sociaux futurs des états financiers.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués en date du 31 décembre 2022 selon la méthode suivante : valeur lissée 3 ans.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. En contrepartie, des gains ou pertes actuariels non amortis peuvent devoir être constatés, l'excédent pouvant (pour la dernière fois en 2019) faire l'objet d'un montant aux dépenses constatées à taxer ou à pouvoir.

H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) représentent le montant des charges, à l'exception de l'amortissement, de l'exercice courant et des exercices antérieurs dont la comptabilisation est exigée en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de reporter l'imposition de la taxation ou d'une quote-part.

S'il y a lieu, ce montant est présenté au net du montant des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de devancer l'imposition de la taxation ou d'une quote-part.

Ce montant est créé aux fins suivantes et amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

- Avantages sociaux futurs :
 - pour le déficit constaté initialement au 1er janvier 2007 : sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants;
 - pour les coûts reliés aux services passés découlant de modifications antérieures à 2020 à un régime de retraite à prestations déterminées : sur la DMERCA des salariés participants touchés;
 - pour le montant négatif créé en 2010 pour contrer l'effet de la charge des cotisations versées par un autre employeur: sur la DMERCA des salariés participants au 31 décembre 2010 .

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

I) Instruments financiers

a) Classement et comptabilisation des instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés dans la catégorie des instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, ou dans celle des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

b) Instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement

Après leur comptabilisation initiale, l'entité évalue les actifs financiers et les passifs financiers au coût après amortissement en considérant les ajustements suivants :

- Les remboursements ou encaissements;
- L'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Aux fins du calcul du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction, les escomptes et les primes font partie des flux de trésorerie considérés;
- La réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité opérée directement ou par l'intermédiaire d'une provision.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, des amendes et pénalités à recevoir et les autres créances à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts, les créditeurs et charges à payer, à l'exception des taxes à la consommation à payer et des avantages sociaux à payer, les intérêts courus à payer et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

c) Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

Les placements constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que les actifs et les passifs liés aux instruments financiers dérivés sont classés dans la catégorie des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que les instruments financiers évalués à la juste valeur soient décomptabilisés. À ce moment, le solde cumulé de gains et pertes de réévaluation rattachée à ces instruments est reclassé dans l'état des résultats.

d) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale alors que ceux relatifs aux instruments financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisés en charge à la date de la transaction.

J) Autres éléments

Affectations

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds, soit celles impliquant des excédents affectés ou non affectés. Les affectations ne constituent ni des revenus, ni des charges, mais des éléments de conciliation à des fins fiscales.

3. Modification de méthodes comptables

1. Adoption initiale - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (chapitre SP 3280)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Le 1^{er} janvier 2023, la régie a adopté les exigences de la norme comptable SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022.

Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3280, l'entité comptabilise un passif et une augmentation correspondante du coût de l'immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale. Ces recommandations s'appliquent aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par l'entité qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations corporelles louées.

Conformément aux nouvelles exigences, l'entité doit comptabiliser un tel passif lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnées;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, ont fait l'objet d'une application prospective. L'adoption de ces nouvelles exigences n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la régie.

2. Adoption initiale - SP 3450, Instruments financiers, SP 1201, Présentation des états financiers, SP 2601, Conversion des devises, SP 3041, Placements de portefeuille

Le 1^{er} janvier 2023, la régie a adopté les exigences des normes comptables SP 3450, Instruments financiers, SP 1201, Présentation des états financiers, SP 2601, Conversion des devises et SP 3041, Placements de portefeuille du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022.

Ces normes établissent la façon de comptabiliser et de présenter tous les types d'instruments financiers, par exemple les instruments primaires comme les créances, les dettes, les instruments de capitaux propres et les instruments dérivés comme les options, les contrats à terme normalisés ou de gré à gré et les swaps de taux d'intérêt ou de devises.

Le chapitre SP 3450 comprend des exigences relatives à la constatation, à la mesure et à la présentation des instruments financiers, notamment par la constatation à la juste valeur plutôt qu'au coût de certains instruments. Cette norme comprend également de nouvelles exigences importantes en ce qui concerne l'information à fournir aux états financiers, notamment sur les risques découlant des instruments financiers. Conformément à ce chapitre, les dérivés et les placements de portefeuille dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif doivent être évalués à la juste valeur. Les autres actifs et passifs financiers doivent être évalués au coût ou au coût après amortissement. Les gains ou les pertes non réalisés découlant de changements de juste valeur ou de devise seront présentés dans le nouvel état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'instrument soit décomptabilisé.

Ces nouvelles exigences ont été appliquées de façon prospective et aucun poste des états financiers de l'exercice courant n'a fait l'objet d'ajustements. Ainsi, il n'y a eu aucun retraitement des états financiers de l'exercice antérieur.

Également, des informations additionnelles sur l'exposition aux risques liés aux instruments financiers et sur la gestion de ces risques sont présentées dans les notes complémentaires notamment dans la note 25 portant sur les instruments financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

		2023	2022
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	6 833 459	7 130 192
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	2		
Autres éléments	3.1		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	6 833 459	7 130 192
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	5 ()	()	()
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	6	6 833 459	7 130 192
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7	1 136 500	998 272
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	8		

Note**5. Débiteurs**

		2023	2022
Taxes municipales	9		
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	10		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	11	524 154	201 568
Gouvernement du Canada et ses entreprises	12	48 799	47 702
Organismes municipaux	13	3 055 420	3 930 020
Autres			
▪ Divers débiteurs	14.1	351 219	849 150
	15	3 979 592	5 028 440
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16		
Gouvernement du Canada et ses entreprises	17		
Organismes municipaux	18		
Autres tiers	19		
	20		
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	21	646 853	545 254
Ventilation du solde des débiteurs du Gouvernement du Québec et ses entreprises			
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/SOFIL	22		
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/Autres	23		
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	24		
Ministère de la Culture et des Communications	25		
Autres ministères/organismes	26	524 154	201 568
	27	524 154	201 568

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

6. Prêts

		2023	2022
Prêts à un office d'habitation	28		
Prêts à un fonds d'investissement	29		
Autres			
▪	30.1		
	31		
Provision pour moins-value déduite des prêts	32		

Note**7. Placements de portefeuille**

		2023	2022
Placements à titre d'investissement	33		
Autres placements	34		
	35		
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	36		
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	37		

Note**8. Autres actifs financiers**

		2023	2022
Propriétés destinées à la revente (note 16)	38		
Autres	39		
	40		

Note**9. Emprunts temporaires**

Au 31 décembre 2023, la Régie dispose d'une marge de crédit autorisée de 1 000 000\$. Un montant de 0\$ est utilisé au 31 décembre 2023. Les montants prélevés portent intérêts au taux de base.

10. Crédoeurs et charges à payer

		2023	2022
Fournisseurs	41	1 016 932	1 360 135
Salaires et avantages sociaux	42	4 645 272	4 512 594
Dépôts et retenues de garantie	43		
Provision pour contestations d'évaluation	44		
Autres			
▪	45.1		
	46	5 662 204	5 872 729

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

11. Revenus reportés

		2023	2022
Taxes perçues d'avance	47		
Transferts			
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1	48		
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	49		
Accès entreprise Québec	50		
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes	51		
Autres	52.1		
▪			
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	53		
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels	54		
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	55		
Société québécoise d'assainissement des eaux	56		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	57		
Autres contributions des promoteurs	58		
Fonds de redevances réglementaires	59		
Autres			
▪ Subvention	60.1	205 800	
	61	205 800	

Note**12. Dette à long terme**

		Taux d'intérêt		Échéance			2023	2022
		de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	62							
Obligations et billets en monnaies étrangères	63							
Gains (pertes) de change reportés	64							
	65							
Autres dettes à long terme								
Gouvernement du Québec et ses entreprises	66							
Organismes municipaux	67							
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	68							2 384
Autres	69							
	70							2 384
Frais reportés liés à la dette à long terme	71	(		)	(			
	72							2 384

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

		Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2023
		Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location- acquisition	Autres	
2024	73					
2025	74					
2026	75					
2027	76					
2028	77					
2029 et plus	78					
	79					
Intérêts et frais accessoires	80			(	)	(
	81					

Note

13. Avantages sociaux futurs

		2023	2022
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	82	(3 477 000)	(4 210 500)
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	83		
	84	(3 477 000)	(4 210 500)
Charge de l'exercice			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	85	3 504 500	6 611 500
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	86		
Régimes à cotisations déterminées	87		
Autres régimes (REER et autres)	88		
Régimes de retraite des élus municipaux	89	7 472	9 427
	90	3 511 972	6 620 927

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

14. Autres passifs

		2023	2022
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	91		
Assainissement des sites contaminés	92		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	93		
Autres			
▪	94.1		
	95		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	96		
Passifs engagés	97		
Passifs réglés	98	()	()
Charge de désactualisation ¹	99		
Révisions des estimations de flux de trésorerie	100		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	101		

1. La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

15. Immobilisations corporelles

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT					
Infrastructures					
Eau potable	102				
Eaux usées	103				
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	104				
Autres					
▪	105.1				
Réseau d'électricité	106				
Bâtiments	107				
Améliorations locatives	108	1 185 221	95 610		1 280 831
Véhicules	109	4 581 461	1 463 671	544 832	5 500 300
Ameublement et équipement de bureau	110	2 832 609	156 620		2 989 229
Machinerie, outillage et équipement divers	111	3 333 608	102 635		3 436 243
Terrains	112				
Autres	113				
	114	11 932 899	1 818 536	544 832	13 206 603
Immobilisations en cours	115				
	116	11 932 899	1 818 536	544 832	13 206 603

AMORTISSEMENT CUMULÉ

Infrastructures					
Eau potable	117				
Eaux usées	118				
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	119				
Autres					
▪	120.1				
Réseau d'électricité	121				
Bâtiments	122				
Améliorations locatives	123	1 131 759	12 625		1 144 384
Véhicules	124	3 201 493	853 408	523 602	3 531 299
Ameublement et équipement de bureau	125	2 412 797	190 654		2 603 451
Machinerie, outillage et équipement divers	126	3 086 360	113 806		3 200 166
Autres	127				
	128	9 832 409	1 170 493	523 602	10 479 300
VALEUR COMPTABLE NETTE	129	2 100 490			2 727 303

Biens loués en vertu de contrats
de location-acquisition inclus
dans les immobilisations corporelles

Coût	130				
Amortissement cumulé	131	()	()	()	()
Valeur comptable nette	132				

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

16. Propriétés destinées à la revente

	2023	2022
Immeubles de la réserve foncière	133	
Immeubles industriels municipaux	134	
Autres	135	
	136	
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 8)	137	
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	138	

Note**17. Actifs incorporels achetés**

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT					
▪	139.1				
	140				
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
▪	141.1				
	142				
VALEUR COMPTABLE NETTE	143				

Note**18. Autres actifs non financiers**

	2023	2022
Frais payés d'avance		
▪ Assurance, École de police, TI	144.1	414 581
Autres		
▪	145.1	
	146	414 581

Note**19. Obligations contractuelles**

En vertu des divers contrats, la Régie s'est engagée pour les 3 prochains exercices pour une somme globale de **1 183 770\$**. Pour pourvoir à ces engagements, la Régie devra prévoir pour les 3 prochains exercices financiers les sommes suivantes:

Location de système de radio communication: 394 590\$ en 2024, 394 590\$ en 2025 et 394 590\$ en 2026.

20. Droits contractuels

S.O.

21. Passifs éventuels

S.O.

A) Cautionnements et garanties

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements	
		2023	2022
Emprunts temporaires			
▪	147.1		
	148		
Dettes à long terme			
▪	149.1		
	150		
	151		

N/A

B) Auto-assurance

La Régie assume l'auto-assurance de l'invalidité court terme pour les employés cadres.

C) Poursuites

Au cours de l'exercice, la Régie a fait l'objet de griefs de certains de ces employés, pour une somme indéterminée. La Régie croit au bien-fondé de sa défense et continue à faire valoir ses droits devant les tribunaux. Les pertes qui, le cas échéant, résulteraient de ces poursuites, seraient comptabilisées aux résultats de l'exercice où elles seraient connues.

La Régie fait l'objet d'une réclamation totalisant 29 000 \$ qui a été intentée par un citoyen suite à un incident survenu sur son territoire. L'audience pour ce dossier est présentement en cours et il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ce litige et le montant que la Régie pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers et tout règlement concernant cette poursuite sera enregistré dans les résultats de l'exercice en cours.

La Régie fait l'objet d'une réclamation totalisant 124 000\$ qui a été intentée par un citoyen suite à un incident survenu sur son territoire. L'audience pour ce dossier est présentement en cours et il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ce litige et le montant que la Régie pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers et tout règlement concernant cette poursuite sera enregistré dans les résultats de l'exercice en cours.

La Régie fait l'objet d'une réclamation totalisant 1 040 000\$ qui a été intentée par un citoyen suite à un incident survenu sur son territoire. L'audience pour ce dossier est présentement en cours et il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ce litige et le montant que la Régie pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers et tout règlement concernant cette poursuite sera enregistré dans les résultats de l'exercice en cours.

La Régie fait l'objet d'une réclamation totalisant 4 650 000\$ qui a été intentée par trois citoyens suite à un incident survenu sur son territoire. L'audience pour ce dossier est présentement en cours et il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ce litige et le montant que la Régie pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers et tout règlement concernant cette poursuite sera enregistré dans les résultats de l'exercice en cours.

D) Autres

Contestation de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminés du secteur municipal.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Depuis la sanction de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminés du secteur municipal (L.Q.2014, chapitre 15) le 5 décembre 2014, des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des associations d'employés.

Dans un jugement rendu le 9 juillet 2020, la Cour supérieur de Québec a déclaré inconstitutionnelles les dispositions relatives à la suspension de l'indexation des rentes des retraités prévues à cette loi. La Cour a cependant déclaré constitutionnelles les dispositions de la même loi visant les participants actifs. Le gouvernement et certaines municipalités ont interjeté appel de la portion du jugement touchant les retraités. Des associations d'employés ont également interjeté appel de la portion du jugement affectant les participants actifs, faisant en sorte que l'ensemble du jugement de première instance est contesté par l'un ou l'autres des parties. Le 10 mai 2023, la Cour d'appel du Québec a confirmé le jugement de la cour supérieure en rejetant tous les appels et les appels incidents concernant le jugement sur la contestation de la constitutionnalité de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM). Le jugement indique que la Loi RRSM n'est pas inconstitutionnelle, à l'exception des dispositions de cette loi qui permettent à l'organisme municipal de suspendre l'indexation automatique des retraités. Il est à noter que des demandes d'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada ont été déposées en août 2023.

Bien que l'employeur se soit prévalu de la suspension de l'indexation pour les participants retraités dans le cadres de la Loi RRSM, l'application du jugement est suspendue jusqu'à ce qu'une décision finale et sans appel soit rendue.

Puisque le résultat de ces démarches est indéterminable, les incidences possibles de ces requêtes et du jugement rendu en première instance n'ont pas été comptabilisées au 31 décembre 2023. L'ampleur du passif éventuel ne peut être fournie car elle ne peut être mesurées avec une fiabilité raisonnable.

22. Actifs éventuels

S.O.

23. Redressement aux exercices antérieurs

S.O.

24. Données budgétaires

L'état des résultats et l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) comportent une comparaison avec le budget adopté par l'organisme municipal.

25. Instruments financiers

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la régie est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour la régie sont liés à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, aux débiteurs à l'exception des taxes à la consommation, des amendes et pénalités à recevoir et aux autres créances à recevoir.

L'exposition maximale de la régie au risque de crédit correspond aux montants présentés à l'état de la situation financière au 31 décembre.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs autres que les taxes à la consommation, les amendes et pénalités à recevoir, est réduit, puisque la régie évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. La régie ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses débiteurs et de leurs secteurs d'activité, la régie croit que la concentration du risque de crédit à l'égard de ceux-ci est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

La balance chronologique des débiteurs au 31 décembre se détaille comme suit :

	2023	2022
Non en souffrance	835 088\$	2 493 088\$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la régie éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. La régie gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La régie établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit.

2023

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	5 662 204 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 662 204 \$
Intérêts courus à payer	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Dettes	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	5 662 204 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 662 204 \$

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Budget 2023		Réalizations 2023		Réalizations 2022
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	
Revenus						
Fonctionnement						
Taxes	1					
Compensations tenant lieu de taxes	2					
Quotes-parts	3	43 037 570	43 037 570		43 037 570	39 647 388
Transferts	4					
Services rendus	5	2 505 000	2 584 539		2 584 539	2 783 397
Imposition de droits	6					
Amendes et pénalités	7	6 080 000	5 192 044		5 192 044	4 066 063
Revenus de placements de portefeuille	8					
Autres revenus d'intérêts	9	200 000	677 470		677 470	359 705
Autres revenus	10	30 000	872 340		872 340	104 930
Effet net des opérations de restructuration	11					
	12	51 852 570	52 363 963		52 363 963	46 961 483
Investissement						
Taxes	13					
Quotes-parts	14					
Transferts	15					
Imposition de droits	16					
Autres revenus						
Contributions des promoteurs	17					
Autres	18					
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19					
Effet net des opérations de restructuration	20					
	21					
	22	51 852 570	52 363 963		52 363 963	46 961 483
Charges						
Administration générale	23	2 907 227	2 777 799	6 824	2 784 623	2 658 307
Sécurité publique	24	47 521 943	48 038 008	1 163 669	49 201 677	47 344 641
Transport	25					
Hygiène du milieu	26					
Santé et bien-être	27					
Aménagement, urbanisme et développement	28					
Loisirs et culture	29					
Réseau d'électricité	30					
Frais de financement	31	315 000	301 351		301 351	465 672
Effet net des opérations de restructuration	32					
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	33	1 081 000	1 170 493	(1 170 493)		
	34	51 825 170	52 287 651		52 287 651	50 468 620
Excédent (déficit) de l'exercice	35	27 400	76 312		76 312	(3 507 137)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		2023		2022
		Budget	Réalisations	Réalisations
Excédent (déficit) de l'exercice	1	27 400	76 312	(3 507 137)
Moins : revenus d'investissement	2 (	)	(	)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	27 400	76 312	(3 507 137)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés				
Amortissement	4	1 081 000	1 170 493	1 051 998
Produit de cession	5	15 000	90 995	69 520
(Gain) perte sur cession	6	(15 000)	(69 764)	(65 182)
Réduction de valeur / Reclassement	7			
	8	1 081 000	1 191 724	1 056 336
Propriétés destinées à la revente				
Coût des propriétés vendues	9			
Réduction de valeur / Reclassement	10			
	11			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				
Remboursement ou produit de cession	12			
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14			
	15			
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16			
Remboursement de la dette à long terme	17 (	2 400)	2 394)	174 411)
	18	(2 400)	(2 394)	(174 411)
Affectations				
Activités d'investissement	19 (	)	(	)
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20			71 000
Excédent de fonctionnement affecté	21			3 800 000
Réserves financières et fonds réservés	22	(968 000)	(856 764)	(756 293)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	(138 000)	(138 000)	(146 500)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24			
	25	(1 106 000)	(994 764)	2 968 207
	26	(27 400)	194 566	3 850 132
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27		270 878	342 995

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
		Réalisations	Réalisations
Revenus d'investissement	1		
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés			
Acquisition d'immobilisations corporelles			
Administration générale	2 (	)(	)
Sécurité publique	3 (	1 818 536)(	781 111)
Transport	4 (	)(	)
Hygiène du milieu	5 (	)(	)
Santé et bien-être	6 (	)(	)
Aménagement, urbanisme et développement	7 (	)(	)
Loisirs et culture	8 (	)(	)
Réseau d'électricité	9 (	)(	)
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10 (	)(	)
	11 (	1 818 536)(	781 111)
Propriétés destinées à la revente			
Acquisition	12 (	)(	)
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	13 (	)(	)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	14		
Affectations			
Activités de fonctionnement	15		
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	16		
Excédent de fonctionnement affecté	17		
Réserves financières et fonds réservés	18	1 818 536	781 111
	19	1 818 536	781 111
	20		
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	21		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Budget	Réalisations	
		2023	2023	2022
Rémunération				
Liée au programme Accès entreprise Québec	1			
Autre	2	35 229 159	35 990 451	32 194 505
Charges sociales				
Liées au programme Accès entreprise Québec	3			
Autres	4	9 269 911	8 836 092	11 128 319
Biens et services				
Services obtenus d'organismes municipaux				
Compensations pour services municipaux	5			
Ententes de services				
Services de transport collectif	6			
Autres services	7			
Autres biens et services	8	5 669 500	5 728 677	5 372 567
Frais de financement				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	9		6	2 466
D'autres organismes municipaux	10			
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	11			
D'autres tiers	12			
Autres frais de financement	13	315 000	301 345	463 206
Contributions				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	14			
Transferts	15			
Autres	16			
Autres				
Transferts	17	260 600	260 587	255 559
Autres	18			
Amortissement				
Immobilisations corporelles	19	1 081 000	1 170 493	1 051 998
Actifs incorporels achetés	20			
Autres				
▪	21.1			
	22	51 825 170	52 287 651	50 468 620

Note

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	1 521 028	750 152
Excédent de fonctionnement affecté	2	194 663	1 794 652
Réserves financières et fonds réservés	3	1 136 500	998 272
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4 (	757 000)(	895 000)
Financement des investissements en cours	5		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	2 727 303	2 098 106
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	4 822 494	4 746 182
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Administration municipale	9	1 521 028	750 152
Organismes contrôlés et partenariats ¹	10		
	11	1 521 028	750 152
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
▪	12.1	194 663	1 794 652
	13	194 663	1 794 652
Organismes contrôlés et partenariats ¹			
▪	14.1		
	15		
	16	194 663	1 794 652

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
▪	17.1		
	18		
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
▪	19.1		
	20		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	21	1 136 500	998 272
Organismes contrôlés et partenariats	22		
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	23		
Organismes contrôlés et partenariats	24		
Montant non réservé			
Administration municipale	25		
Organismes contrôlés et partenariats	26		
Fonds local d'investissement	27		
Fonds local de solidarité	28		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	29		
Autres			
▪	30.1		
	31	1 136 500	998 272
	32	1 136 500	998 272

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	33 (	344 000)(	403 000)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	34 (	)(	)
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	35 (	)(	)
Mesure d'allègement pour la COVID-19	36 (	)(	)
Autres	37 (	413 000)(	492 000)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38 (	)(	)
	39 (	757 000)(	895 000)
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40 (	)(	)
Assainissement des sites contaminés	41 (	)(	)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	42 (	)(	)
Appariement fiscal pour revenus de transfert	43 (	)(	)
Autres			
▪	44.1 (	)(	)
	45 (	757 000)(	895 000)
Autres mesures d'allègement fiscal			
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	46 (	)(	)
Utilisation du fonds de roulement	47 (	)(	)
Mesures relatives à la COVID-19			
Utilisation du fonds général	48 (	)(	)
Utilisation du fonds de roulement	49 (	)(	)
Autres			
▪	50.1 (	)(	)
	51 (	)(	)
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure relative à la TVQ	52 (	)(	)
Mesure relative à la COVID-19	53 (	)(	)
Frais d'émission de la dette à long terme	54 (	)(	)
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	55 (	)(	)
Autres			
▪	56.1 (	)(	)
	57 (	)(	)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	58		
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	59		
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	60		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	61		
Autres			
▪	62.1		
	63		
	64 (	757 000)(	895 000)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	65		
Investissements à financer	66 () ()		
	67		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs			
Éléments d'actif			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	68	2 727 303	2 100 490
Propriétés destinées à la revente	69		
Prêts	70		
Placements de portefeuille à titre d'investissement	71		
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	72		
	73	2 727 303	2 100 490
Ajustements aux éléments d'actif	74		
	75	2 727 303	2 100 490
Éléments de passif correspondant			
Dette à long terme	76 () ()		2 384
Frais reportés liés à la dette à long terme	77 () ()		
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	78		
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	79		
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	80		
	81 () ()		2 384
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	82 () ()		
	83 () ()		2 384
	84	2 727 303	2 098 106

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes de retraite enregistrés	1	3
Régimes supplémentaires de retraite	2	

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

i) Régimes complémentaires de retraite des policiers syndiqués, des cadres et des employés de bureau et des préposés aux communications de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent.

Les régimes capitalisés auprès de Retraite Québec font l'objet d'évaluations actuarielles triennales. Le régime des policiers a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, le régime des cadres au 31 décembre 2022 et celui des employés de bureau au 31 décembre 2022.

« Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal »

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, 2014, chap. S-2-1.1.) (« LOI RRSM »).

La Loi RRSM vise la restructuration des régimes de retraite et vient distinguer les modalités d'application relativement aux services accumulés avant le 1er janvier 2014 (ci-après le « volet antérieur ») et les services qui s'accumulent à compter du 1er janvier 2014 (ci-après le « volet courant »). Le présent rapport tient compte des ententes survenues entre les parties dans le cadre de la Loi RRSM pour les trois régimes de retraite. »

Description des régimes :

1. Date d'entrée en vigueur des régimes : le 1er janvier 2008

2. Date de la retraite

a) Date de la retraite normale : à l'âge de 65 ans.

b) Date de la retraite facultative :

Relativement aux années de services reconnues antérieurement au 1er janvier 2008 : en fonction des dispositions du régime antérieur applicable, tel que stipulé aux annexes A, B et C des règlements des régimes.

Relativement aux années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008 :

i) Policiers syndiqués : Tout participant peut prendre sa retraite le 1er jour de tout mois coïncidant avec ou suivant immédiatement la date à laquelle il atteint l'âge de 55 ans. Nonobstant ce qui précède, tout participant actif anciennement du régime antérieur de la Ville de Sainte-Julie dont l'âge ou les années de service totalisent 85 peut prendre sa retraite le 1er jour de tout mois précédant la date normale de sa retraite.

ii) Cadres et employés de bureau et préposés aux communications : Tout participant actif âgé de 58 ans et plus dont l'âge et les années de service totalisent 80 peut prendre sa retraite le 1er jour de tout mois précédant la date de la retraite normale.

c) Date de retraite anticipée

Tout participant peut prendre sa retraite à compter de son 55e anniversaire de naissance (exception les policiers 50e anniversaire). Sa rente est alors réduite de 1/3% par mois (4% par année) pour chaque mois d'anticipation entre la date de la retraite anticipée et la date initiale de retraite facultative.

3. Créances de rente

a) Rente de base

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Pour les années de services reconnues antérieures au 1er janvier 2008 : en fonction des dispositions applicables des régimes antérieurs, telle que stipulé aux annexes A, B et C du règlement du régime. Pour les années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008 : 2% de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite (exception 2% de la moyenne des cinq meilleurs salaires précédant la date de la retraite pour les employés de bureau et des préposés aux communications).

b) Rente de raccordement

Pour les années de services reconnues antérieures au 1er janvier 2008 : en fonction des dispositions applicables au régime antérieur, telles que stipulées aux annexes A, B et C du règlement du régime.

Pour les années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008 : 0.5% de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite (exception de 0.35% de la moyenne des cinq meilleurs salaires précédant la date de la retraite pour les employés de bureau et les préposés aux communications).

4. Prestation en cas de cessation de service

Outre ce qui est prévu par la Loi, lorsqu'un participant quitte le service pour toute raison autre que le décès ou la retraite, il a le choix entre l'une ou l'autre des options suivantes :

a) Une rente différée payable à la date normale de retraite, dont le montant est égal à la rente créditée à la date de cessation d'emploi.

b) Le transfert immobilisé de la valeur actuelle de la rente prévue en a).

5. Prestation de décès avant la retraite

Remboursement de la valeur actuelle de la rente accumulée par le participant avant son décès.

6. Prestation de décès après la retraite

a) Relativement aux années de services reconnues antérieures au 1er janvier 2008 : en fonction des dispositions applicables aux régimes antérieurs, telles que stipulées aux annexes A, B et C du règlement du régime.

b) Relativement aux années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008 : la rente continue, s'il y a lieu, à être versée au bénéficiaire désigné jusqu'à ce que les 120 versements mensuels aient été reçus par le participant et son bénéficiaire, exception de 60 versements garantis au volet courant pour le régime des employés de bureau et des préposés aux communications.

7. Invalidité

Pour le régime des policiers syndiqués, il y a exonération des cotisations salariales durant toute la période d'invalidité au cours de laquelle l'employé reçoit des prestations en vertu du régime d'assurance invalidité longue durée. Les prestations au cours de cette période sont fondées sur le salaire que recevait le participant au début de l'invalidité.

8. Indexation à la retraite

a) Cadres : les excédents d'actif constatés aux évaluations actuarielles futures déterminent si les rentes seront indexées dans le futur de façon ponctuelle. De plus, pour les participants retraités au sens de la Loi RRSMD, les rentes sont indexées selon 23,55% de l'IPC, sujet à un maximum de 2%.

b) Policiers syndiqués : les excédents d'actif constatés aux évaluations actuarielles futures déterminent si les rentes seront indexées dans le futur de façon ponctuelle. De plus, pour les participants retraités au sens de la Loi RRSMD, les rentes sont indexées selon 50% de l'IPC, sujet à un maximum de 2%.

c) Employés de bureau et préposés aux communications : les excédents d'actif constatés aux évaluations actuarielles futures déterminent si les rentes seront indexées dans le futur de façon ponctuelle.

9. Règle du 50% (cotisation excédentaire)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Lors de la cessation de service, du décès ou lors de la retraite, l'employeur doit financer au moins 50% de la valeur de toute prestation résultant des années de services reconnues à compter du 1er janvier 1990.

10. Cotisations salariales

a) Policiers syndiqués : Volet courant : 50% de la somme recommandée par l'actuaire, qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. En plus de cette cotisation, les employés doivent verser 50% de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, l'actuaire recommande une cotisation salariale de 11,20% à l'égard des services postérieurs à la date de l'évaluation. Volet antérieur : aucune

b) Cadres : Volet courant : 50% de la somme recommandée par l'actuaire qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. En plus de cette cotisation, les employés doivent verser 50% de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, l'actuaire recommande une cotisation salariale de 10,58% à l'égard des services postérieurs à la date de l'évaluation. Volet antérieur : aucune

c) Employés de bureau et préposés aux communications : 50% de la somme recommandée par l'actuaire qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. En plus de cette cotisation, les employés doivent verser 50% de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, l'actuaire recommande une cotisation salariale de 9,54% à l'égard des services postérieurs à la date de l'évaluation. Volet antérieur : aucune

11. Cotisation patronale

Volet courant : 50% de la somme recommandée par l'actuaire, qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. Se référer à la section cotisations salariales pour les pourcentages versés selon l'évaluation actuarielle. En plus de cette cotisation, l'employeur doit verser 50% de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Volet antérieur : Au cours de chaque exercice financier, l'employeur verse la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi.

		2023	2022
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	3	(4 210 500)	(3 855 000)
Charge de l'exercice	4	(3 504 500)	(6 611 500)
Cotisations versées par l'employeur	5	4 238 000	6 256 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6	(3 477 000)	(4 210 500)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7	161 574 000	154 273 700
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 (	165 221 000)(	156 850 000)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9	(3 647 000)	(2 576 300)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10	170 000	(1 634 200)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11	(3 477 000)	(4 210 500)
Provision pour moins-value	12 (	)(	)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13	(3 477 000)	(4 210 500)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes en cause	14	3	3
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	161 574 000	154 273 700
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16 (	165 221 000)(	156 850 000)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17 (	3 647 000)(	2 576 300)
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	6 327 000	6 819 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19		2 473 000
	20	6 327 000	9 292 000
Cotisations salariales des employés	21 (	3 202 000)(	3 424 000)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22 (	)(	)
	23	3 125 000	5 868 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	79 500	354 500
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25		(73 000)
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27		
Variation de la provision pour moins-value	28		
Autres			
▪	29.1		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	30	3 204 500	6 149 500
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	31	9 133 000	8 353 000
Rendement espéré des actifs	32 (	8 833 000)(	7 891 000)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	33	300 000	462 000
Charge de l'exercice	34	3 504 500	6 611 500

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	35	6 592 600	5 771 700
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	36 (	8 833 000)(	7 891 000)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	37	(2 240 400)	(2 119 300)
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	38	356 700	5 467 000
Prestations versées au cours de l'exercice	39	6 732 300	5 597 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	40	159 890 000	146 052 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	41		
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite <u>non capitalisés</u> comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	42		
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8			
Pour la réserve de restructuration	43	2 938 000	3 179 000
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	44	2 463 000	2 994 000
DMERCA du nouveau volet	45	16	15
DMERCA de l'ancien volet	46	11	11
Espérance de vie des participants (retraités et actifs) de l'ancien volet	47	34	34
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	48	5,85 %	5,71 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	49	5,71 %	5,38 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	50	2,79 %	2,79 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	51	2,00 %	2,00 %
Autres hypothèses économiques			
▪	52.1		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes d'avantages complémentaires de retraite	53	
Autres avantages sociaux futurs	54	

Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements

	2023	2022
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) au début de l'exercice	55	
Charge de l'exercice	56 () ()	
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60 () ()	
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	
Provision pour moins-value	64 () ()	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs		
Nombre de régimes et avantages en cause	66	
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68 () ()	
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69 () ()	

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
Charge de l'exercice		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70	
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71	
	72	
Cotisations salariales des employés	73	() ()
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74	() ()
	75	
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76	
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	79	
Variation de la provision pour moins-value	80	
Autres		
▪	81.1	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	82	
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	83	
Rendement espéré des actifs	84	() ()
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	85	
Charge de l'exercice	86	
Informations complémentaires		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	87	
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	88	() ()
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	89	
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	90	
Prestations versées au cours de l'exercice	91	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice		
(si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	92	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	93	
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	94	
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	95	
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	96	% %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	97	% %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	98	% %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	99	% %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	100	% %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	% %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	102	
Autres hypothèses économiques		
▪	103.1	

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice 104 _____

Description des régimes et autres renseignements

		2023	2022
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	105		
Régime de retraite par financement salarial	106		
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	107		
Régime de retraite à prestations cibles	108		
Autres régimes	109		
	110		

D) AUTRES RÉGIMES

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice 111 _____

Description des régimes et autres renseignements

		2023	2022
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime volontaire d'épargne-retraite	112		
Régime de retraite simplifié	113		
REER	114		
Autres régimes	115		
	116		

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

		2023	2022
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	117	13	15

Description du régime

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM), ce dernier s'appliquant de façon complémentaire, s'il y a lieu, aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date, sont des régimes à prestations déterminées gérés en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3). Dans le cas du RREM, les élus participants et les municipalités participantes se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas des municipalités. Dans le cas du RPSEM, seules les municipalités participantes sont responsables de verser les contributions requises. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et règles fixées par règlement du gouvernement.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Étant donné que ces deux régimes sont des régimes à employeurs multiples administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), qui ne comportent pas de comptes distincts, les municipalités participantes comptabilisent ces régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par une municipalité participante relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par elle pour cet exercice telles qu'établies par règlement du gouvernement.

		2023	2022
Cotisations des élus au RREM	118	2 217	2 797
Charge de l'exercice			
Contributions de l'employeur au RREM	119	7 472	9 427
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	120		
	121	7 472	9 427
Note			

Renseignements financiers non audités

ANALYSE DES REVENUS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

	Budget 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2022
TRANSFERTS			
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT			
Administration générale	47		
Sécurité publique			
Police	48		
Sécurité incendie	49		
Sécurité civile	50		
Autres	51		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	52		
Enlèvement de la neige	53		
Autres	54		
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	55		
Transport adapté	56		
Transport scolaire	57		
Autres	58		
Transport aérien	59		
Transport par eau	60		
Autres	61		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	62		
Réseau de distribution de l'eau potable	63		
Traitement des eaux usées	64		
Réseaux d'égout	65		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	66		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	67		
Tri et conditionnement	68		
Autres	69		
Autres	70		
Cours d'eau	71		
Protection de l'environnement	72		
Autres	73		

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	74			
Sécurité du revenu	75			
Autres	76			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	77			
Rénovation urbaine	78			
Promotion et développement économique	79			
Autres	80			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	81			
Activités culturelles				
Bibliothèques	82			
Autres	83			
Réseau d'électricité	84			
	85			

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

	Budget 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2022
TRANSFERTS (suite)			
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT			
Administration générale	86		
Sécurité publique			
Police	87		
Sécurité incendie	88		
Sécurité civile	89		
Autres	90		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	91		
Enlèvement de la neige	92		
Autres	93		
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	94		
Transport adapté	95		
Transport scolaire	96		
Autres	97		
Transport aérien	98		
Transport par eau	99		
Autres	100		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	101		
Réseau de distribution de l'eau potable	102		
Traitement des eaux usées	103		
Réseaux d'égout	104		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	105		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	106		
Tri et conditionnement	107		
Autres	108		
Autres	109		
Cours d'eau	110		
Protection de l'environnement	111		
Autres	112		

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	113			
Sécurité du revenu	114			
Autres	115			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	116			
Rénovation urbaine	117			
Promotion et développement économique	118			
Autres	119			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	120			
Activités culturelles				
Bibliothèques	121			
Autres	122			
Réseau d'électricité	123			
	124			

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	125			
Péréquation	126			
Neutralité	127			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	128			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	129			
Fonds de développement des territoires	130			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Droits d'immatriculation	131			
Partage de la croissance d'un point de la TVQ	132			
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC				
du Fonds régions et ruralité - Volet 2	133			
Autres	134			
	135			
TOTAL DES TRANSFERTS	136			

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
SERVICES RENDUS			
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX			
Administration générale			
Greffes et application de la loi	137		
Évaluation	138		
Autres	139		
	140		
Sécurité publique			
Police	141		
Sécurité incendie	142		
Sécurité civile	143		
Autres	144		
	145		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	146		
Enlèvement de la neige	147		
Autres	148		
Transport collectif	149		
Autres	150		
	151		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	152		
Réseau de distribution de l'eau potable	153		
Traitement des eaux usées	154		
Réseaux d'égout	155		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	156		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	157		
Tri et conditionnement	158		
Autres	159		
Autres	160		
Cours d'eau	161		
Protection de l'environnement	162		
Autres	163		
	164		

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
SERVICES RENDUS (suite)				
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	165			
Autres	166			
	167			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	168			
Rénovation urbaine	169			
Promotion et développement économique	170			
Autres	171			
	172			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	173			
Activités culturelles				
Bibliothèques	174			
Autres	175			
	176			
Réseau d'électricité	177			
	178			

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)		Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
AUTRES SERVICES RENDUS				
Administration générale				
Greffes et application de la loi	179			
Évaluation	180			
Autres	181			
	182			
Sécurité publique				
Police	183			
Sécurité incendie	184			
Sécurité civile	185			
Autres	186	2 505 000	2 584 539	2 783 397
	187	2 505 000	2 584 539	2 783 397
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	188			
Enlèvement de la neige	189			
Autres	190			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	191			
Transport adapté	192			
Transport scolaire	193			
Autres	194			
Autres	195			
	196			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	197			
Réseau de distribution de l'eau potable	198			
Traitement des eaux usées	199			
Réseaux d'égout	200			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	201			
Matières recyclables	202			
Autres	203			
Cours d'eau	204			
Protection de l'environnement	205			
Autres	206			
	207			

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
SERVICES RENDUS (suite)				
AUTRES SERVICES RENDUS (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	208			
Sécurité du revenu	209			
Autres	210			
	211			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	212			
Rénovation urbaine	213			
Promotion et développement économique	214			
Autres	215			
	216			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	217			
Activités culturelles				
Bibliothèques	218			
Autres	219			
	220			
Réseau d'électricité	221			
	222	2 505 000	2 584 539	2 783 397
TOTAL DES SERVICES RENDUS	223	2 505 000	2 584 539	2 783 397

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	224			
Droits de mutation immobilière	225			
Droits sur les carrières et sablières	226			
Autres	227			
	228			
AMENDES ET PÉNALITÉS				
	229	6 080 000	5 192 044	4 066 063
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE				
	230			
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS				
	231	200 000	677 470	359 705
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	232	20 000	69 764	65 182
Gain (perte) sur cession d'actifs incorporels achetés	233			
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	234			
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	235			
Contributions des promoteurs	236			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Taxe sur l'essence	237			
Contributions des organismes municipaux	238			
Autres contributions	239		680 300	
Redevances réglementaires	240			
Autres	241	10 000	122 276	39 748
	242	30 000	872 340	104 930
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION				
	243			

ANALYSE DES CHARGES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Budget 2023		Réalisations 2023		Réalisations 2022
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Conseil	1	116 000	91 336		91 336	107 393
Greffé et application de la loi	2	618 020	560 273		560 273	515 567
Gestion financière et administrative	3	1 277 206	1 365 940	6 824	1 372 764	1 287 284
Évaluation	4					
Gestion du personnel	5	896 001	760 250		760 250	748 063
Autres						
▪	6.1					
	7	2 907 227	2 777 799	6 824	2 784 623	2 658 307
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Police	8	47 521 943	48 038 008	1 163 669	49 201 677	47 344 641
Sécurité incendie	9					
Sécurité civile	10					
Autres	11					
	12	47 521 943	48 038 008	1 163 669	49 201 677	47 344 641
TRANSPORT						
Réseau routier						
Voirie municipale	13					
Enlèvement de la neige	14					
Éclairage des rues	15					
Circulation et stationnement	16					
Transport collectif						
Transport en commun	17					
Transport aérien	18					
Transport par eau	19					
Autres	20					
	21					

ANALYSE DES CHARGES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Budget 2023		Réalizations 2023		Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2022
HYGIÈNE DU MILIEU						
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	22					
Réseau de distribution de l'eau potable	23					
Traitement des eaux usées	24					
Réseaux d'égout	25					
Matières résiduelles						
Déchets domestiques et assimilés						
Collecte et transport	26					
Élimination	27					
Matières recyclables						
Collecte sélective						
Collecte et transport	28					
Tri et conditionnement	29					
Matières organiques						
Collecte et transport	30					
Traitement	31					
Matériaux secs	32					
Autres	33					
Plan de gestion	34					
Autres	35					
Cours d'eau	36					
Protection de l'environnement	37					
Autres	38					
	39					
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE						
Logement social	40					
Sécurité du revenu	41					
Autres	42					
	43					

ANALYSE DES CHARGES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement Ventilation de l'amortissement	Total
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT			
Aménagement, urbanisme et zonage	44		
Rénovation urbaine			
Biens patrimoniaux	45		
Autres biens	46		
Promotion et développement économique			
Industries et commerces	47		
Tourisme	48		
Autres	49		
Autres	50		
	51		
LOISIRS ET CULTURE			
Activités récréatives			
Centres communautaires	52		
Patinoires intérieures et extérieures	53		
Piscines, plages et ports de plaisance	54		
Parcs et terrains de jeux	55		
Parcs régionaux	56		
Expositions et foires	57		
Autres	58		
	59		
Activités culturelles			
Centres communautaires	60		
Bibliothèques	61		
Patrimoine			
Musées et centres d'exposition	62		
Autres ressources du patrimoine	63		
Autres	64		
	65		
	66		

ANALYSE DES CHARGES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Budget 2023		Réalisations 2023		Réalisations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2022
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	67					
FRAIS DE FINANCEMENT						
Dette à long terme						
Intérêts	68		6		6	2 466
Autres frais	69					
Autres frais de financement						
Avantages sociaux futurs	70	315 000	300 000		300 000	462 000
Autres	71		1 345		1 345	1 206
	72	315 000	301 351		301 351	465 672
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	73					
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES ACTIFS INCORPORELS ACHETÉS	74	1 081 000	1 170 493 (	1 170 493)		

Autres renseignements financiers non audités

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Table des matières

Autres renseignements financiers non audités

Acquisition d'immobilisations corporelles par catégories	2
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations corporelles	3
Analyse de la dette à long terme	4
Endettement total net à long terme	5
Quote-part à chaque municipalité membre de l'endettement total net à long terme	6
Acquisition d'immobilisations corporelles par objets	7
Sommaire des revenus de quotes-parts de fonctionnement et d'investissement	8
Analyse des revenus de quotes-parts de fonctionnement	9
Analyse de la rémunération	10
Analyse des revenus de transfert par sources	11
Frais de financement par activités	12

Autres renseignements

Questionnaire	13
---------------	----

Autres renseignements financiers non audités

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Réalisations 2023	Réalisations 2022
Infrastructures			
Conduites d'eau potable	1		
Usines de traitement de l'eau potable	2		
Usines et bassins d'épuration	3		
Conduites d'égout	4		
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5		
Chemins, rues, routes et trottoirs	6		
Ponts, tunnels et viaducs	7		
Systèmes d'éclairage des rues	8		
Aires de stationnement	9		
Parcs et terrains de jeux	10		
Autres infrastructures	11		
Réseau d'électricité	12		
Bâtiments			
Édifices administratifs	13		
Édifices communautaires et récréatifs	14		
Améliorations locatives	15	95 610	15 064
Véhicules			
Véhicules de transport en commun	16		
Autres	17	1 463 671	633 897
Ameublement et équipement de bureau	18	156 620	118 445
Machinerie, outillage et équipement divers	19	102 635	13 705
Terrains	20		
Autres	21		
	22	1 818 536	781 111

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES**
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Réalisations 2023	Réalisations 2022
Infrastructures autres que pour nouveau développement			
Conduites d'eau potable	1		
Usines de traitement de l'eau potable	2		
Usines et bassins d'épuration	3		
Conduites d'égout	4		
Autres infrastructures	5		
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)			
Conduites d'eau potable	6		
Usines de traitement de l'eau potable	7		
Usines et bassins d'épuration	8		
Conduites d'égout	9		
Autres infrastructures	10		
Autres immobilisations corporelles	11	1 818 536	781 111
	12	1 818 536	781 111

ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Solde au 1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3				
Fonds d'amortissement	4				
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5				
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	2 384		2 384	
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	2 384		2 384	
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9				
Gouvernement du Canada et ses entreprises	10				
Organismes municipaux	11				
Autres tiers	12				
	13				
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	14				
	15				
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16				
Autres	17				
	18				
	19	2 384		2 384	
Dette en cours de refinancement	20 ()				()
Reclassement / Redressement	21				
Dette à long terme	22	2 384		2 384	

Note

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME

AU 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

Administration municipale		
Dette à long terme	1	
Ajouter		
Activités d'investissement à financer	2	
Activités de fonctionnement à financer	3	
Dette en cours de refinancement	4	
Autres		
▪	5.1	
Déduire		
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
Excédent accumulé		
Fonds d'amortissement	6	
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	7	
Débiteurs	8	
Autres montants	9	
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	10	
Autres		
▪	11.1	
Endettement net à long terme de l'administration municipale	12	
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats	13	
Endettement net à long terme	14	
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes		
Municipalité régionale de comté	15	
Communauté métropolitaine	16	
Autres organismes	17	
Endettement total net à long terme	18	
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	19	
Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	20	
	21	
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	22	
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	23	
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 22 ci-dessus, et à la ligne 18, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	24	

**QUOTE-PART À CHAQUE MUNICIPALITÉ MEMBRE
DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2023**

Non audité

Code géographique	Municipalité	Montant
		1.1
		2

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		2023	2022
Rémunération	1		
Charges sociales	2		
Biens et services	3	1 818 536	781 111
Frais de financement	4		
Autres	5		
	6	1 818 536	781 111

**SOMMAIRE DES REVENUS DE QUOTES-PARTS
DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Non audité

Code géographique	Municipalité		Montant
Ensemble des municipalités			
59010	Ville de Sainte-Julie	1.1	6 019 875
59020	Ville de Varennes	1.2	4 661 206
59015	Ville de Saint-Amable	1.3	2 297 532
59035	Ville de Contrecoeur	1.4	1 852 334
59025	Municipalité de Verchères	1.5	1 161 954
59030	Municipalité de Calixa-Lavallée	1.6	164 149
57005	Ville de Chambly	1.7	6 059 472
57040	Ville de Beloeil	1.8	4 838 083
57035	Ville de Mont-Saint-Hilaire	1.9	4 107 212
57020	Ville de Saint-Basile-le-Grand	1.10	3 227 365
57030	Ville d'Otterburn Park	1.11	1 536 026
57010	Ville de Carignan	1.12	2 633 323
57025	Ville de McMasterville	1.13	1 043 230
57033	Municipalité de Saint-Jean-Baptiste	1.14	666 616
57045	Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil	1.15	753 328
55057	Ville de Richelieu	1.16	1 088 666
55065	Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu	1.17	927 199
		2	43 037 570
Certaines municipalités			
		3.1	
		4	
		5	43 037 570

ANALYSE DES REVENUS DE QUOTES-PARTS DE FONCTIONNEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité		2023		2022
		Budget	Réalisations	Réalisations
Administration générale				
Greffes et application de la loi	1			
Évaluation	2			
Autres	3	2 907 227	2 782 799	2 650 204
Sécurité publique				
Police	4	40 130 343	40 254 771	36 997 184
Sécurité incendie	5			
Sécurité civile	6			
Autres	7			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	8			
Enlèvement de la neige	9			
Autres	10			
Transport collectif	11			
Autres	12			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	13			
Réseau de distribution de l'eau potable	14			
Traitement des eaux usées	15			
Réseaux d'égout	16			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	17			
Matières recyclables	18			
Autres	19			
Cours d'eau	20			
Protection de l'environnement	21			
Autres	22			
Santé et bien-être				
Logement social	23			
Autres	24			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	25			
Rénovation urbaine	26			
Promotion et développement économique	27			
Autres	28			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	29			
Activités culturelles				
Bibliothèques	30			
Autres	31			
	32	43 037 570	43 037 570	39 647 388

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Effectifs personnes/ année ²	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération	Charges sociales	Total ¹
Administration municipale							
Cadres et contremaîtres	1	21,84	34,00	40 353,00	3 221 760	727 359	3 949 119
Professionnels	2						
Cols blancs	3	45,13	37,00	99 938,00	3 515 625	886 100	4 401 725
Cols bleus	4						
Policiers	5	254,71	36,00	597 454,00	29 174 031	7 210 332	36 384 363
Pompiers	6						
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7						
	8	321,68		737 745,00	35 911 416	8 823 791	44 735 207
Élus	9	17,00			79 035	12 301	91 336
	10	338,68			35 990 451	8 836 092	44 826 543

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT PAR SOURCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
	Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	1				
Eau et égout					
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	2				
Réseau de distribution de l'eau potable	3				
Traitement des eaux usées	4				
Réseaux d'égout	5				
Autres	6				
	7				

FRAIS DE FINANCEMENT PAR ACTIVITÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		2023	2022
Administration générale			
Greffes et application de la loi	1		
Évaluation	2		
Autres	3		
	4		
Sécurité publique			
Police	5	301 351	465 672
Sécurité incendie	6		
Sécurité civile	7		
Autres	8		
	9	301 351	465 672
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	10		
Enlèvement de la neige	11		
Autres	12		
Transport collectif	13		
Autres	14		
	15		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16		
Réseau de distribution de l'eau potable	17		
Traitement des eaux usées	18		
Réseaux d'égout	19		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	20		
Matières recyclables	21		
Autres	22		
Cours d'eau	23		
Protection de l'environnement	24		
Autres	25		
	26		
Santé et bien-être			
Logement social	27		
Sécurité du revenu	28		
Autres	29		
	30		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	31		
Rénovation urbaine	32		
Promotion et développement économique	33		
Autres	34		
	35		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	36		
Activités culturelles			
Bibliothèques	37		
Autres	38		
	39		
Réseau d'électricité	40		
	41	301 351	465 672

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité**OUI****NON**

1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre	1	<u>4 600 000 \$</u>
---	---	---------------------

Les questions 2 à 4 s'appliquent aux MRC et aux municipalités seulement

Les questions 5 à 12 s'appliquent aux municipalités seulement

La question 13 s'applique aux MRC et aux municipalités seulement

La question 14 s'applique aux MRC seulement

QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité**OUI****NON**

1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?

1

☐☒

Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises municipales ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».

Si oui, présentez-vous le budget consolidé?

2

☐☐

2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 (si applicable) des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?

3

☒☐

3. Bien que les normes sur les éléments incorporels achetés soient applicables aux organismes municipaux à compter de 2024 seulement, un organisme peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que l'organisme applique ces normes de façon anticipée?

4

☐☒

Les questions 4 à 6 s'appliquent aux MRC et aux municipalités exerçant certaines compétences de MRC seulement.

La question 7 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées.

7. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?

5

☐☒

Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?

6

☐☒

Les questions 8 et 9 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

- ☒ J'atteste que le présent rapport financier transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la procédure établie par celui-ci, a été déposé au conseil à la date indiquée ci-dessous.
- ☒ Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier ou du greffier-trésorier transmis de façon électronique au Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports et de l'attestation sont détenues par le présent organisme transmetteur.
- ☒ Je consens à la diffusion intégrale par le Ministère du rapport financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tel que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le Ministère. Je confirme également détenir les autorisations nécessaires, notamment celle(s) de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Date de dépôt au conseil : 2024-03-27

Nom du signataire : Caroline Vigneault CPA

Fonction du signataire : Responsable de la trésorerie

Date de transmission au Ministère : _____

Date et heure de la dernière
modification : 2024-03-20 09:50

Sommaire de l'information financière

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Ce sommaire de l'information financière est extrait automatiquement du rapport financier déposé au conseil et attesté par le trésorier, sans possibilité de modifications.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		2023		2022
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Fonctionnement	1	51 852 570	52 363 963	46 961 483
Investissement	2			
	3	51 852 570	52 363 963	46 961 483
Charges	4	51 825 170	52 287 651	50 468 620
Excédent (déficit) de l'exercice	5	27 400	76 312	(3 507 137)
Moins : revenus d'investissement	6 (	)(	)(	)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7	27 400	76 312	(3 507 137)
Éléments de conciliation à des fins fiscales				
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8	1 081 000	1 170 493	1 051 998
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9			
Remboursement de la dette à long terme	10 (	2 400)(	2 394)(	174 411)
Affectations				
Activités d'investissement	11 (	)(	)(	)
Excédent (déficit) accumulé	12	(1 106 000)	(994 764)	2 968 207
Autres éléments de conciliation	13		21 231	4 338
	14	(27 400)	194 566	3 850 132
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15		270 878	342 995

Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	6 833 459	7 130 192
Débiteurs	2	3 979 592	5 028 440
Placements de portefeuille	3		
Autres	4		
	5	10 813 051	12 158 632
Passifs			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6		
Dette à long terme	7		2 384
Passif au titre des avantages sociaux futurs	8	3 477 000	4 210 500
Autres	9	5 868 004	5 872 729
	10	9 345 004	10 085 613
Actifs financiers nets (dette nette)	11	1 468 047	2 073 019
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	12	2 727 303	2 100 490
Autres	13	627 144	572 673
	14	3 354 447	2 673 163
Excédent (déficit) accumulé	15	4 822 494	4 746 182

Extrait du rapport financier, page S8

DÉTAIL DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	1 521 028	750 152
Excédent de fonctionnement affecté			
▪	2.1	194 663	1 794 652
	3	194 663	1 794 652
Réserves financières			
▪	4.1		
Fonds réservés			
Fonds de roulement	5	1 136 500	998 272
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	6		
Fonds local d'investissement	7		
Fonds local de solidarité	8		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	9		
Autres			
▪	10.1		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	11	(757 000)	(895 000)
Financement des investissements en cours	12		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	13	2 727 303	2 098 106
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	14		
	15	4 822 494	4 746 182

Extrait du rapport financier, page S23

SOMMAIRE DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME

AU 31 DÉCEMBRE 2023

	2023
Endettement net à long terme de l'administration municipale	1
Endettement total net à long terme (compte tenu de l'agglomération s'il y a lieu)	2
<i>Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S25</i>	

SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME

AU 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
Dette à long terme à la charge de l'organisme municipal		
Emprunts refinancés par anticipation	3	
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette	4	
Montant à la charge de l'ensemble des contribuables	5	2 384
Montant à la charge d'une partie des contribuables	6	
Dette à long terme à la charge des tiers		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	7	
Gouvernement du Canada et ses entreprises	8	
Autres	9	
Dette en cours de refinancement / Reclassement / Redressement	10	
	11	2 384

Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S37

SOMMAIRE DES REVENUS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		2023		2022
		Budget	Réalisations	Réalisations
Fonctionnement				
Taxes	12			
Compensations tenant lieu de taxes	13			
Quotes-parts	14	43 037 570	43 037 570	39 647 388
Transferts	15			
Services rendus	16	2 505 000	2 584 539	2 783 397
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	17	6 080 000	5 192 044	4 066 063
Autres	18	230 000	1 549 810	464 635
	19	51 852 570	52 363 963	46 961 483
Investissement				
Taxes	20			
Quotes-parts	21			
Transferts	22			
Autres	23			
	24			
	25	51 852 570	52 363 963	46 961 483

Extrait du rapport financier, page S12

SOMMAIRE DES CHARGES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Budget 2023		Réalisations 2023		Réalisations 2022
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	
Administration générale	1	2 907 227	2 777 799	6 824	2 784 623	2 658 307
Sécurité publique						
Police	2	47 521 943	48 038 008	1 163 669	49 201 677	47 344 641
Sécurité incendie	3					
Autres	4					
Transport						
Réseau routier	5					
Transport collectif	6					
Autres	7					
Hygiène du milieu						
Eau et égout	8					
Matières résiduelles	9					
Autres	10					
Santé et bien-être	11					
Aménagement, urbanisme et développement						
Aménagement, urbanisme et zonage	12					
Promotion et développement économique	13					
Autres	14					
Loisirs et culture	15					
Réseau d'électricité	16					
Frais de financement	17	315 000	301 351		301 351	465 672
Effet net des opérations de restructuration	18					
	19	50 744 170	51 117 158	1 170 493	52 287 651	50 468 620
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	20	1 081 000	1 170 493 (	1 170 493)		
	21	51 825 170	52 287 651		52 287 651	50 468 620

Extrait du rapport financier, page S28

SOMMAIRE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
		Réalisations	Réalisations
Revenus d'investissement	1		
Éléments de conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés - Acquisition	2	(1 818 536)	(781 111)
Autres investissements - Émission ou acquisition	3	()	()
Financement à long terme des activités d'investissement	4		
Affectations			
Activités de fonctionnement	5		
Excédent accumulé	6	1 818 536	781 111
	7		
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	8		

Extrait du rapport financier, page S14